

HEALTH CANADA APPROVED – BB
Sub. No. 2025-6265
MAR2026
Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

Étiquette du contenant

GROUPE	1	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

ARROW ALL IN^{MD}

HERBICIDE DE POSTLEVÉE

POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS les BLEUETS EN CORYMBE, les CANNEBERGES, le CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les POIS DE GRANDE CULTURE, les LENTILLES, les POIS CHICHES de type DESI et KABULI, les OIGNONS SECS, les POMMES DE TERRE, la MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le SOJA, le SEMIS DE LUZERNE, le TOURNESOL, les HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, rouges, roses et petits haricots blancs), la CORIANDRE, le FENUGREC, les ŒILLETES DES PRAIRIES, les ÉPINARDS, le FRAISE ET le PATATE DOUCE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

PRINCIPE ACTIF : CLÉTODIME 120 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33225 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 1 à 1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191, avenue Lombard
Winnipeg (MB) R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour obtenir de l'aide médicale d'urgence et pour des questions sur la santé ou la sécurité, appeler ProPharma Group au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

CONTENANT RECYCLABLE : NE PAS utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANT RÉCUPÉRABLE : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR : En vue de son élimination, ce contenant peut être

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au titulaire ou à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au titulaire et à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

HEALTH CANADA APPROVED – BB
Sub. No. 2025-6265
MAR2026
Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

Étiquette du livret

GROUPE	1	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

ARROW ALL IN^{MD}

HERBICIDE DE POSTLEVÉE

POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS les BLEUETS CORYMBE), les CANNEBERGES, le CANOLA (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le LIN (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les POIS DE GRANDE CULTURE, les LENTILLES, les POIS CHICHES de type DESI et KABULI, les OIGNONS SECS, les POMMES DE TERRE, la MOUTARDE (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le SOJA, le SEMIS DE LUZERNE, le TOURNESOL, les HARICOTS SECS (Pinto, noirs, Great Northern, rouges, roses et petits haricots blancs), la CORIANDRE, le FENUGREC, les ŒILLETS DES PRAIRIES, les ÉPINARDS, le FRAISE ET le PATATE DOUCE

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

PRINCIPE ACTIF : CLÉTODIME 120 g/L

N° D'HOMOLOGATION 33225 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 1 à 1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191, avenue Lombard
Winnipeg (MB) R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour obtenir de l'aide médicale d'urgence et pour des questions sur la santé ou la sécurité, appeler ProPharma Group au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	7
SECTION 1 : LE PRODUIT	Error! Bookmark not defined.
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	7
SECTION 2 : MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET DÉLAI DE SÉCURITÉ	7
SECTION 3 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	7
SECTION 4 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	Error! Bookmark not defined.
SECTION 5 : ENTREPOSAGE	Error! Bookmark not defined.
SECTION 6 : ÉLIMINATION	Error! Bookmark not defined.
SECTION 7 : AVIS À L'UTILISATEUR.....	Error! Bookmark not defined.
MODE D'EMPLOI.....	9
SECTION 8 : PRÉSENTATION DU PRODUIT.....	10
SECTION 9 : DIRECTIVES D'APPLICATION ET RESTRICTIONS D'UTILISATION.....	10
SECTION 10 : DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION	Error! Bookmark not defined.
SECTION 11 : ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION	Error! Bookmark not defined.
SECTION 12 : UTILISATIONS HOMOLOGUÉES, CALENDRIER D'APPLICATIONS ET RAVAGEURS CIBLÉS	Error! Bookmark not defined.
SECTION 13 : INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET MÉLANGE EN RÉSERVOIR.....	Error! Bookmark not defined.
	Bookmark not defined.
SECTION 14 : USAGES LIMITÉS	Error! Bookmark not defined.
SECTION 15 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.....	Error! Bookmark not defined.
	not defined.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LE PRODUIT

ARROW ALL IN^{MD} est un herbicide de postlevée sélectif pour la suppression d'une grande gamme de graminées dans les bleuets corymbe, les canneberges, le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de grande culture, les lentilles, les pois chiches de type Desi et Kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, le semis de luzerne, le tournesol, les haricots secs (pinto, noirs, Great Northern, rouges, roses et petits haricots blancs), la coriandre, le fenugrec, les œillets des Prairies et les épinards.

ARROW ALL IN^{MD} est un herbicide systémique véhiculé à partir du feuillage traité vers les points de végétation des feuilles, des parties aériennes et des racines. L'assimilation par la plante s'effectue principalement par les feuilles. Il est important de couvrir tout le feuillage pour une répression uniforme des mauvaises herbes graminées. Après le traitement, les mauvaises herbes graminées sensibles en pleine croissance seront d'abord brûlées puis elles changeront de couleur. Le feuillage ira d'abord du vert au jaunâtre, puis au violacé et enfin au brun. Habituellement, le temps nécessaire pour la suppression complète est de 7 à 21 jours suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la concurrence des cultures.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET DÉLAI DE SÉCURITÉ

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Rincer immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Ne pas respirer les brumes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Après utilisation, se laver les mains et toute autre région de la peau exposée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

CONTENANT RECYCLABLE : NE PAS utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

CONTENANT RÉCUPÉRABLE : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU : Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au titulaire ou à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au titulaire et à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

déchets.

PRÉSENTATION DU PRODUIT

ARROW ALL IN^{MD} doit être utilisé uniquement sur les bleuets en corymbe, les canneberges, le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de grande culture, les lentilles, les pois chiches de type Desi et Kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, le semis de luzerne, le tournesol, les haricots secs (pinto, noirs, Great Northern, rouges, roses et petits haricots blancs), la coriandre, le fenugrec, les œillets des Prairies, les épinards, le fraise et le patate douce.

Faire un maximum d'une application par saison sur les haricots secs communs (variétés *Phaseolus vulgaris* seulement).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

DIRECTIVES D'APPLICATION ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Ne pas utiliser en serre.

Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

Appliquer ARROW ALL IN^{MD} lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles tel qu'indiqué à la rubrique TAUX D'EMPLOI. On obtient une suppression particulièrement efficace lorsqu'on effectue l'application avant le tallage, au moment où les mauvaises herbes graminées annuelles sont peu élevées et en pleine croissance.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer ARROW ALL IN^{MD} lorsqu'il est au stade de 2 à 6 feuilles et mesure entre 6 et 15 cm de hauteur. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on effectue l'application au stade de 3 à 5 feuilles, au moment où le couvert végétal est uniforme et en pleine croissance.

ARROW ALL IN^{MD} est moins efficace lorsque les plantes subissent un stress à cause d'un manque d'humidité, d'une humidité excessive, de basses températures et/ou d'une humidité relative très faible. Il se peut que la croissance recommence après un labour si l'épandage a été effectué dans l'une ou l'autre de ces conditions. Dans le cas des cultures en rangées espacées, lorsque le couvert végétal se referme trop lentement, un sarclage peut s'avérer nécessaire pour éliminer les mauvaises herbes graminées qui sortent de terre après le traitement.

Les bleuets corymbe, les canneberges, le canola (y compris les variétés tolérantes à l'imazéthapyr), le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pois de grande culture, les lentilles, les pois chiches de type Desi et Kabuli, les oignons secs, les pommes de terre, la moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement), le soja, le semis de luzerne, le tournesol, les haricots secs (pinto, noirs, Great Northern, rouges, roses et petits haricots blancs), la coriandre, le fenugrec, les œillets des Prairies et les épinards résistent à ARROW ALL IN^{MD} à

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

tous les stades de développement. Cependant, il faut respecter le délai d'attente avant la récolte indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures afin d'éviter un excès de résidus dans les récoltes.

Pour les pois chiches de type Desi et Kabuli, effectuer au plus une application par saison d'ARROW ALL IN^{MD} avant que la culture n'atteigne le stade de 9 nœuds (maximum de 18 cm de hauteur) et lorsque les mauvaises herbes graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade de 2 à 6 feuilles.

Les canneberges sont résistantes à ARROW ALL IN^{MD} à tous les stades de développement; cependant, ne pas appliquer ARROW ALL IN^{MD} entre le stade de la crosse et la pleine nouaison.

Pour le traitement terrestre, utiliser des pulvérisateurs munis de buses plates en éventail normales. Pour obtenir une couverture optimale, orienter les buses à un angle de 45° vers l'avant.

L'utilisation de buses à gicleur ou de buses à cône creux est déconseillée, car la pulvérisation serait inégale et inadéquate. Pour une suppression optimale des mauvaises herbes, il faut couvrir à fond et uniformément toute la surface des feuilles des mauvaises herbes graminées ciblées.

Nettoyer à fond les tamis pour prévenir les obstructions dans les buses, surtout lorsqu'on utilise des volumes d'eau de 55 à 110 L/ha.

En général, utiliser des volumes d'eau entre 55 et 225 L/ha et une pression d'au moins 275 kPa. Pour un épandage sur les infestations importantes de mauvaises herbes ou sur une couverture végétale dense, utiliser au moins 110 litres d'eau par hectare à une pression entre 275 à 425 kPa.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. N'utiliser que pour les cultures indiquées sur la présente étiquette.
2. Un bon travail du sol avant le semis est exigé dans les champs où une pelouse en plaque ou des graminées fourragères peuvent avoir poussé l'année précédente.
3. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le chevauchement de la pulvérisation.
4. Une pluie moins d'une heure après le traitement peut rendre le traitement moins efficace.
5. Ne pas mélanger ou appliquer ARROW ALL IN^{MD} avec aucun autre additif, pesticide ou engrais, sauf tel que spécifiquement recommandé sur la présente étiquette.
6. Laisser écouler 4 jours entre l'application d'ARROW ALL IN et de tout autre produit chimique non recommandé pour faire partie d'un mélange en cuve sur la présente étiquette.
7. Ne pas appliquer plus de 0,76 L/ha (90 g p.a./ha) par saison.
8. Il faut respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant d'utiliser les cultures pour le pâturage du bétail ou le fourrage vert suivant l'application d'ARROW ALL IN^{MD}. Respecter l'intervalle approprié indiqué dans le tableau des recommandations pour les cultures avant de faucher les cultures traitées pour le fourrage.
9. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.** Utiliser un équipement terrestre seulement.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, LE PÂTURAGE ET L'ALIMENTATION

Consulter la section UTILISATIONS HOMOLOGUÉES et MÉLANGES EN RÉSERVOIR sur la présente étiquette pour connaître les délais d'attente avant la récolte, le pâturage et l'alimentation.

Application par pulvérisateur agricole :

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.
- pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requise (en mètres) pour la protection des habitats :				
		Habitat d'eau douce des profondeurs :		Habitat marin des profondeurs:		Habitat terrestre:
		Moins de 1 m	Supérieur à 1 m	Moins de 1 m	Supérieur à 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1	1	0	0	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon **sans pulvérisation** la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

UTILISATIONS HOMOLOGUÉES, CALENDRIER D'APPLICATIONS ET RAVAGEURS CIBLÉS

UTILISATIONS HOMOLOGUÉES :

Culture	Taux d'emploi maximale d'ARROW ALL IN ^{MD}	Délai d'attente avant récolte
Bleuets en corymbe ^{1, 2, 5}	0,76 L/ha	14 jours
Canneberges ^{1, 5, 6}	0,76 L/ha	30 jours
Canola	0,76 L/ha	60 jours
Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	0,76 L/ha	60 jours
Pois des champs	0,76 L/ha	75 jours
Lentilles	0,76 L/ha	60 jours
Pois chiches de type Desi et Kabuli	0,38 L/ha	60 jours
Oignons secs ^{1, 5}	0,76 L/ha	45 jours
Pommes de terre	0,76 L/ha	60 jours
Moutarde (joncée, brune, blanche) (pour les condiments seulement)	0,76 L/ha	60 jours
Soja	0,76 L/ha	75 jours
Semis de luzerne	0,76 L/ha	30 jours
Tournesol	0,76 L/ha	72 jours
Haricots secs (Pinto, noirs, Great Northern, rouges, roses et petits haricots blancs) ⁷	0,38 L/ha	60 jours
Coriandre ^{1, 3, 5}	0,76 L/ha	60 jours
Fenugrec ^{1, 3, 5}	0,76 L/ha	30 jours
Œillets des Prairies ^{1, 3, 5}	0,38 L/ha	S/O
Épinards ^{4, 5}	0,38 L/ha	14 jours
Fraise	0,76 L/ha	60 jours
Patate douce	0,76 L/ha	30 jours

1. Faire un maximum d'une application par année.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

2. Appliquer ARROW ALL IN^{MD} en traitement généralisé dirigé vers le sol.
3. Ne pas récolter les œillets des Prairies traités ni les feuilles de fenugrec traité comme légume, ni les feuilles de coriandre traitée destinées à la consommation humaine.
4. Faire un maximum de deux applications par année.
5. Consulter la section « USAGES LIMITÉS » sur la présente étiquette pour obtenir des directives d'utilisation additionnelles.
6. REMARQUE : Le degré de tolérance aux herbicides, dont ARROW ALL IN^{MD}, peut varier selon les variétés de cette culture. Comme la tolérance à ARROW ALL IN^{MD} de toutes les variétés n'a pas été testée, utiliser d'abord ARROW ALL IN^{MD} sur une petite parcelle de chaque variété afin de confirmer la tolérance, avant d'appliquer le produit à grande échelle. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés à ARROW ALL IN^{MD}.
7. Appliquer ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,25 à 0,38 L/ha lorsque les mauvaises herbes graminées se trouvent au stade de 2 à 6 feuilles. Faire jusqu'à une application par année, en postlevée par voie terrestre.

PÉRIODE D'APPLICATION ET RAVAGEURS CIBLÉS

Ci-dessous, les doses d'emploi pour supprimer diverses espèces de mauvaises herbes graminées. Se référer à la section UTILISATION HOMOLOGUÉE pour connaître la dose d'emploi maximale pour chaque culture.

Graminée	Stade foliaire	Taux d'emploi d'ARROW ALL IN ^{MD}	FACULTATIF : Dose d'adjuvant additionnel**
Sétaire (verte, glauque), folle avoine, céréales spontanées (blé, orge, avoine)	2 à 4	0,25 L/ha*	
Pied-de-coq, panic capillaire, panic d'automne, millet commun, maïs spontané, Phalaris des Canaries spontané	2 à 6	0,25 L/ha	30 % de tensioactif ester phosphorique à 0,5 % v/v, ou
Folle avoine, céréales spontanées, (blé, orge, avoine), sétaire (verte, glauque), ivraie de Perse, digitale (sanguine et astringente), millet commun, panic capillaire, panic d'automne, pied-de-coq, maïs spontané Phalaris des Canaries	2 à 6	0,38 L/ha	Huile végétale méthylée à 0,5% v/v, ou Tensioactif non ionique à 0,25 %.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

Graminée	Stade foliaire	Taux d'emploi d'ARROW ALL IN ^{MD}	FACULTATIF : Dose d'adjuvant additionnel**
spontané, Répression du chiendent			
Suppression du chiendent	2 à 6	0,76 L/ha	

*L'application d'ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,25 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes indiquées dans la présente section du tableau ne doit être effectuée que dans les conditions suivantes :

- Un bon couvert végétal
- Une application hâtive (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, avant le tallage)
- Ne pas appliquer sur les céréales d'hiver spontanées
- Une infestation de mauvaises herbes légère à modérée
- Une humidité et une fertilité adéquates
- L'absence de stress, de bonnes conditions de croissance

Au moment du traitement, utiliser ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha si l'une des conditions ci-dessus est absente.

**Un adjuvant supplémentaire facultatif peut être utilisé en cas de forte pression des mauvaises herbes ou lorsque les conditions environnementales (par exemple, la sécheresse) ne sont pas idéales pour la suppression des mauvaises herbes. Des adjuvants, tels que ceux contenant 30 % de tensioactif ester phosphorique, des tensioactifs non ioniques (par exemple ADAMA Adjuvant 80) ou de l'huile végétale méthylée, peuvent être ajoutés à ARROW ALL IN^{MD} au stade foliaire indiqué de la graminée.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET MÉLANGE EN RÉSERVOIR

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Nettoyer à fond le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation propre à moitié avec de l'eau claire. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité requise du partenaire de mélange en réservoir. Nota : Consulter l'étiquette du produit d'association et suivre l'ordre de mélange approprié et les instructions correspondantes. Continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité nécessaire d'ARROW ALL IN^{MD} au réservoir. Continuer l'agitation.
5. FACULTATIF : Lorsqu'ARROW ALL IN^{MD} est utilisé seul (pas dans un mélange en réservoir), ajouter la quantité exacte d'adjuvant (30 % de tensioactif ester phosphorique, huile végétale méthylée ou tensioactif non ionique).
6. Continuer d'ajouter la quantité restante d'eau pour remplir le réservoir de pulvérisation. Continuer l'agitation.
7. Après un arrêt de la pulvérisation, agiter à fond avant de recommencer le traitement. Vérifier

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

l'intérieur du réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit pour que les matières dans la bouillie de pulvérisation soient mélangées de nouveau. Ne pas laisser le mélange reposer pendant la nuit. Dans le cas des mélanges en cuve contenant des herbicides contre les dicotylédones, la sédimentation se produira si l'agitation n'est pas continue.

8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer celui-ci avec une solution détergente puissante.
9. Immédiatement après l'utilisation, nettoyer le pulvérisateur à fond en rinçant le système avec de l'eau contenant un détergent.

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

LIN

ARROW ALL IN^{MD} ET BADGE^{MD}

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et BADGE^{MD} pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin (**y compris les variétés à faible teneur linolénique**). Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de pulvérisation de 275 kPa. NE PAS pulvériser ce mélange en cuve sur les plantes qui subissent un stress. NE PAS pulvériser pendant des périodes de temps chaud et humide.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur et jusqu'au début du bourgeonnement. Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque le lin (y compris les variétés à faible teneur linolénique) mesure entre 5 cm et 10 cm de hauteur et lorsque les mauvaises herbes sont au stade de plantule. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc faire des applications séparées.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 à 0,76 L/ha et BADGE^{MD} à raison de 1,25 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'indiquées pour ARROW ALL IN^{MD} utilisé seul, plus

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

certaines semis de dicotylédones.

ARROW ALL IN^{MD} ET MCPA ESTER

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et MCPA ESTER (p. ex., 500 ou 600 g é.a./L) pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin (**n'incluant PAS les variétés à faible teneur linoléinique**). Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR LINOLÉNIQUE.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin lorsqu'il mesure 5 cm de hauteur jusqu'à tout juste avant le stade du bourgeonnement. Ne pas traiter après le début du bourgeonnement. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont au stade de plantule et en pleine croissance. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 à 0,76 L/ha et MCPA ESTER à raison de 420 g é.a./ha.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'indiquées pour ARROW ALL IN^{MD} utilisé seul, plus certaines plantules de dicotylédones.

ARROW ALL IN^{MD} ET HERBICIDE LONTREL^{MD} 360

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et Herbicide Lontrel^{MD} 360 pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin (**n'incluant PAS les variétés à faible teneur linoléinique**). Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

REMARQUE : IL NE FAUT PAS APPLIQUER CE MÉLANGE EN CUVE SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À FAIBLE TENEUR LINOLÉNIQUE.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin lorsqu'il mesure entre 5 cm et 10 cm de hauteur. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance.

Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha et Herbicide Lontrel^{MD} 360 à raison de 0,56 à 0,83 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées : La folle avoine, la sétaire verte, l'orge spontané, le blé spontané,

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

l'avoine spontanée, la renouée liseron.

Chardon des champs	0,56 L Herbicide Lontrel ^{MD} 360/ha	Suppression tout au long de la saison
	0,83 L Herbicide Lontrel ^{MD} 360/ha	La suppression se poursuit jusqu'à l'année suivante

ARROW ALL IN^{MD} ET CURTAIL^{MD} M HERBICIDE

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et Curtail^{MD} M Herbicide pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le lin (**y compris les variétés à faible teneur linoléique**). Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le lin lorsqu'il mesure entre 5 cm et 15 cm de hauteur. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il mesure 10 cm de hauteur jusqu'au stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha et Curtail^{MD} M Herbicide à raison de 1,5 à 2,0 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'indiquées sur l'étiquette d'ARROW ALL IN^{MD}, plus les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de Curtail^{MD} M Herbicide.

Délai d'attente avant pâturage : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application.

CANOLA**ARROW ALL IN^{MD} ET HERBICIDE LONTREL^{MD} 360**

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et Herbicide Lontrel^{MD} 360 pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le canola à partir du stade de 2 à 6 feuilles. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance. Il faut effectuer l'application sur le chardon des champs lorsqu'il est entre le stade de la rosette et le stade précédant le bourgeonnement. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha et Herbicide

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

Lontrel^{MD} 360 à raison de 0,42 à 0,83 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées : La folle avoine, la sétaire verte, l'orge spontanée, le blé spontané, l'avoine spontanée.

Renouée liseron	0,56 L Herbicide Lontrel ^{MD} 360/ha	Suppression tout au long de la saison
Chardon des champs	0,42 L Herbicide Lontrel ^{MD} 360/ha	Suppression des parties aériennes jusqu'à 6 à 8 semaines
	0,56 L Herbicide Lontrel ^{MD} 360/ha	Suppression tout au long de la saison
	0,83 L Herbicide Lontrel ^{MD} 360/ha	La suppression se poursuit jusqu'à l'année suivante

ARROW ALL IN^{MD} ET HERBICIDE PURSUIT^{MD}

Canola tolérant à l'imazéthapyr (c.-à-d. les variétés de canola possédant la caractéristique SMART)

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et Herbicide Pursuit^{MD} pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr lorsque la culture a déployé complètement une (1) feuille. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles. Traiter jusqu'au stade de 4 feuilles pour supprimer les dicotylédones.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha et Herbicide Pursuit^{MD} à raison de 0,105 ou 0,21 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées : Telles qu'indiquées pour ARROW ALL IN^{MD} plus les mauvaises herbes additionnelles suivantes. Herbicide Pursuit^{MD} à raison de 0,105 L/ha pour supprimer la céréaiste vulgaire, l'ortie royale, l'amarante réfléchie*, le tabouret des champs, le canola spontané (non tolérant à l'imazéthapyr), la moutarde sauvage et la renouée liseron*, au stade de 1 à 4 feuilles.

*Pour supprimer les infestations légères seulement. Pour les infestations importantes, utiliser Herbicide Pursuit^{MD} à raison de 0,21 L/ha. Herbicide Pursuit^{MD} à raison de 0,21 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes telles qu'indiquées sur l'étiquette de Herbicide Pursuit^{MD}.

ARROW ALL IN^{MD} ET MUSTER^{MD} HERBICIDE

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et Muster^{MD} Herbicide pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans le canola. Appliquer dans

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter le canola à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la montée à graine. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont entre le stade cotylédon et le stade de 6 feuilles. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha et Muster^{MD} Herbicide à raison de 20 ou 30 g/ha.

Mauvaises herbes supprimées : Muster^{MD} Herbicide à raison de 20 ou 30 g/ha : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, avoine spontanée, blé spontané, ortie royale, moutarde sauvage, renouée scabre, sagesse-des-chirurgiens (semis du printemps), tabouret des champs*, et amarante réfléchie.

**Répression du tabouret des champs à la dose inférieure. Appliquer sur le tabouret des champs au stade de 1 à 4 feuilles.*

ARROW ALL IN^{MD} ET HERBICIDE LIBERTY^{MD} 150 SN ou ADAMA GLUFOSINATE 150 SL

Pour usage sur les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium seulement (p. ex., les variétés ou les hybrides portant la mention Liberty Link^{MD} sur l'étiquette).

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et Herbicide Liberty^{MD} 150 SN ou ADAMA GLUFOSINATE 150 SL pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter les variétés de canola tolérant au glufosinate-ammonium à partir du stade cotylédon jusqu'au stade de la montaison hâtive. Traiter lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade de 1 à 5 feuilles. Se reporter à l'étiquette de Herbicide Liberty^{MD} 150 SN ou ADAMA GLUFOSINATE 150 SL pour connaître le moment propice au traitement des mauvaises herbes graminées et dicotylédones qui restent, aux doses de 2,7 L/ha ou 3,3 L/ha.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,125 L/ha et Herbicide Liberty^{MD} 150 SN ou ADAMA GLUFOSINATE 150 SL à raison de 2,7 L/ha à 3,3 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées : La folle avoine, la sétaire verte, l'orge spontanée, le blé spontané, l'avoine spontanée plus les mauvaises herbes graminées et les dicotylédones restantes énumérées sur l'étiquette de Herbicide Liberty^{MD} 150 SN ou ADAMA GLUFOSINATE 150 SL, aux doses d'emploi de 2,7 L/ha et 3,3 L/ha.

POIS DE GRANDE CULTURE

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

ARROW ALL IN^{MD} ET PHANTOM^{MD} 240 L OU HERBICIDE PURSUIT^{MD}

On peut mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} et Phantom^{MD} 240 L ou Herbicide Pursuit^{MD} pour supprimer en un seul traitement certaines dicotylédones et mauvaises herbes graminées dans les pois de grande culture. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : On peut traiter les pois de grande culture jusqu'au stade de la sixième (6^e) feuille trifoliée. Traiter lorsque le blé spontané, l'orge spontanée, la folle avoine et la sétaire verte sont au stade de 2 à 6 feuilles. Traiter jusqu'au stade de 4 feuilles pour supprimer les dicotylédones. Si les dicotylédones et les mauvaises herbes graminées ne sont pas au même stade de traitement recommandé en même temps, il faut donc effectuer des applications séparées.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha et Phantom^{MD} 240 L ou Herbicide Pursuit^{MD} à raison de 210 mL/ha.

Mauvaises herbes supprimées : La folle avoine, la sétaire verte, l'orge spontanée, le blé spontané plus les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de Phantom^{MD} 240 SL ou de Herbicide Pursuit^{MD}.

SOJA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE

On peut préparer un mélange en cuve d'ARROW ALL IN^{MD} avec Roundup Weathermax^{MD} Herbicide Liquide avec la Technologie Transorb 2 (ou autres produits liquides au glyphosate homologués pour usage sur le soja tolérant au glyphosate) pour supprimer le maïs spontané tolérant au glyphosate et autres mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes des produits. Toutes les mauvaises herbes indiquées sur chaque étiquette peuvent être supprimées en un traitement. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha à une pression de 275 kPa.

Moment propice au traitement : Le soja tolérant au glyphosate peut être traité à partir de la première feuille trifoliée jusqu'à la floraison, en respectant le délai d'attente de 75 jours. Traiter lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 2 à 6 feuilles et lorsque les dicotylédones sont en pleine croissance.

Taux d'emploi : Mélanger en cuve ARROW ALL IN^{MD} à raison de 0,38 L/ha avec un produit liquide au glyphosate homologué pour usage sur le soja tolérant au glyphosate (équivalent à 1,67 L/ha à 3,33 L/ha de Roundup Weathermax^{MD} Herbicide Liquide avec la Technologie Transorb 2, un produit de 540 g/L) à raison de 900 à 1 800 g é.a./ha.

Mauvaises herbes supprimées : Les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide ARROW ALL IN^{MD} (en particulier, le maïs spontané tolérant au glyphosate) plus les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du produit au glyphosate.

Intervalle d'attente avant le pâturage : Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage dans les 60 jours suivant l'application.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

USAGES LIMITÉS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. (ADAMA) dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'emploi d'ARROW ALL IN^{MD}	Moment propice au traitement
OIGNONS SECS	Pour la répression du pâturin annuel et la suppression d'autres mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ARROW ALL IN ^{MD} .	0,76 L/ha	Appliquer ARROW ALL IN ^{MD} en postlevée lorsque la culture est au stade de 1 à 4 feuilles et lorsque le pâturin annuel est au stade de 2 à 6 feuilles. Une application par année. Respecter un délai d'attente de 45 jours. Traitement terrestre seulement.
ŒILLET DES PRAIRIES	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ARROW ALL IN ^{MD} . Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur la présente étiquette.	0,38 L/ha	Appliquer ARROW ALL IN ^{MD} après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année à l'aide d'un équipement terrestre. Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Ne pas récolter les œillets des Prairies traités destinés à la consommation humaine. Traitement terrestre seulement.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

<p>BLEUET EN CORYMBE</p>	<p>Mauvaises herbes graminées indiquées sur l'étiquette d'ARROW ALL IN^{MD}. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur la présente étiquette.</p>	<p>0,38 à 0,76 L/ha</p>	<p>Appliquer ARROW ALL IN^{MD} après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année, en postlevée, au moyen d'un équipement terrestre. Appliquer en traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. Traitement terrestre seulement.</p>
<p>CORIANDRE</p>	<p>Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ARROW ALL IN^{MD}</p>	<p>Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses pour ARROW ALL IN^{MD} sur la présente étiquette.</p>	<p>Appliquer ARROW ALL IN^{MD} après la levée lorsque la coriandre est au stade de 2 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par année au moyen d'un équipement terrestre. Respecter un DAAR de 60 jours. Ne pas récolter les feuilles de la coriandre traitée destinées à la consommation humaine. Traitement terrestre seulement.</p>

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

FENUGREC	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ARROW ALL IN ^{MD}	Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses pour ARROW ALL IN ^{MD} sur la présente étiquette.	Appliquer ARROW ALL IN ^{MD} après la levée lorsque le fenugrec est au stade de 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, au moyen d'un équipement terrestre. Respecter un DAAR de 30 jours. Ne pas laisser paître le bétail dans le fenugrec traité avec ARROW ALL IN ^{MD} ni le nourrir avec du foin de fenugrec traité. Ne pas utiliser les feuilles de fenugrec traité comme légume destiné à la consommation humaine. Traitement terrestre seulement.
ÉPINARDS	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d'ARROW ALL IN ^{MD}	Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses pour ARROW ALL IN ^{MD} sur la présente étiquette.	Faire un maximum de deux applications par année à 14 jours d'intervalle, en postlevée, au moyen d'un équipement terrestre, lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles. Respecter un DAAR de 14 jours. Traitement terrestre seulement.

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

CANNEBERGE	Mauvaises herbes herbacées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur la présente étiquette.	0,38 à 0,76 L/ha	Appliquer ARROW ALL IN ^{MD} après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Ne pas traiter entre le stade de la crosse et la pleine nouaison. Faire un maximum d'une application par année au moyen d'un équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. Traitement terrestre seulement.
-------------------	---	------------------	---

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

FRAISE	Mauvaises herbes graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur la présente étiquette.	0,25 à 0,76 L/ha	Appliquer ARROW ALL IN ^{MD} en post-levée sur les mauvaises herbes graminées lorsqu'elles ont 2 à 6 feuilles. À utiliser après la récolte et au moins 4 jours avant la rénovation (période de rénovation pour les fraisiers remontants). Faire un maximum d'une application par saison, au moyen d'un équipement terrestre. Un adjuvant peut être ajouté en cas de forte infestation ou lorsque les conditions environnementales (sécheresse, par exemple) ne sont pas optimales pour le désherbage. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 55 à 225 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 60 jours. Traitement terrestre seulement.
---------------	--	------------------	--

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

PATATE DOUCE	Mauvaises herbes graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses sur la présente étiquette.	0,25 à 0,76 L/ha	Appliquer ARROW ALL IN ^{MD} en post-levée sur la patate douce lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade 2 à 6 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, au moyen d'un équipement terrestre. Un adjuvant peut être ajouté en cas de forte infestation ou lorsque les conditions environnementales (sécheresse, par exemple) ne sont pas optimales pour le désherbage. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 55 à 225 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. Traitement terrestre seulement.
---------------------	--	------------------	--

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que ARROW ALL IN^{MD}, est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement tolérantes à ARROW ALL IN^{MD} et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes tolérants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner ARROW ALL IN^{MD} ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur

HEALTH CANADA APPROVED – BB

Sub. No. 2025-6265

MAR2026

Last approved label 2023-1396 dated 2024-03-07

l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada.

Arrow All In, Badge et Phantom sont des marques déposées d'ADAMA Group Company.
Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.